



MANIFESTATION SPORTIVE : TRIATHLON DU DAUPHINE 2024

Date : 05 mai 2024

Lieu : Domaine du Lac de Champos

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le règlement de l'épreuve est consultable sur le site internet du club à l'adresse suivante :

<http://www.romanstriathlon26.fr>

Le chronométrage est assuré par puce électronique, fixée à la cheville gauche.

Les concurrents courent sous leur entière et propre responsabilité et déchargent l'organisation en cas d'accident corporel ou matériel, et de vol.

Port du casque à coque rigide agréé obligatoire à vélo.

Cette année, les bonnets de natation ne sont pas fournis : nous demandons donc à chaque participant de prévoir son équipement.

L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement. Application stricte de la réglementation sportive de la FFTRI 2024 (disponible Sur www.fftri.com), respect du code de la route et drafting interdit sur la partie vélo.

Tout Concurrent surpris en train de jeter le moindre déchet dans la nature sera sanctionné d'un carton Jaune « Stop & Go ».

Clôture du retrait des dossards et des inscriptions 1 heure avant le départ de chaque course.

Inscription sur place majorée de 5 € dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est limité à 350, y compris pour le format S. Pas de places supplémentaires même pour les équipes D3. Pas de majoration pour l'animation CrossDuathlon.

Un seul dossard fourni. La ceinture porte dossard est obligatoire.

Présentation obligatoire de la licence 2024 pour les licenciés FFTRI et d'une **pièce d'identité**.

Les personnes non licenciées à la FFTRI (compétition) doivent, pour les majeures consulter et valider le « Formulaire Information Santé » disponible sur le site www.romanstriathlon26.fr et pour les mineures compléter le formulaire de santé (disponible sur le site www.romanstriathlon26.fr). Ces documents devront être déposés sur l'espace d'inscription ou complétés lors de l'inscription sur place.

Le départ des Benjamins sur la course XS sera avancé de 5' par rapport au départ général.

Le port de la combinaison est soumis à la réglementation 2023 de la FFTRI :

Port interdit si température de l'eau >24,5°C

Port obligatoire si température de l'eau <16°C

Annulation de la natation si la température de l'eau est inférieure à 12°C (formats XS et S). Dans ce cas, la partie natation sera remplacée par une épreuve de course à pied (départ en ligne) et la durée totale de la course ne devra pas dépasser celle prévue par l'organisateur pour les épreuves de triathlon

Pour la Course à Pied, le dossard devra être porté devant et tenu par 3 points. Le dossard ne doit pas être plié ou découpé.